



Placements  
en Direct

# Compte d'épargne libre d'impôt Désignation de bénéficiaires multiples

pour effectuer ou modifier une désignation de bénéficiaire

**SIGNATURE ORIGINALE REQUISE**

Pas applicable pour les titulaires domiciliés au Québec.

N° de compte RBC Placements en Direct® :

Nom du titulaire :

La présente désignation de bénéficiaire fait partie de la demande et de la convention de fiducie à l'égard du Compte d'épargne libre d'impôt indiqué (le « compte ») et s'appliquera à la totalité des biens détenus dans le compte à mon décès.

## Désignation de bénéficiaire

*Nota : les pourcentages du droit doivent totaliser 100 %.*

<b>BÉNÉFICIAIRE 1</b>	Nom de famille	Prénom	Relation avec le rentier
	Adresse		Numéro d'assurance sociale (s'il est connu)
	Ville, province, code postal		Pourcentage du droit
<b>BÉNÉFICIAIRE 2</b>	Nom de famille	Prénom	Relation avec le rentier
	Adresse		Numéro d'assurance sociale (s'il est connu)
	Ville, province, code postal		Pourcentage du droit
<b>BÉNÉFICIAIRE 3</b>	Nom de famille	Prénom	Relation avec le rentier
	Adresse		Numéro d'assurance sociale (s'il est connu)
	Ville, province, code postal		Pourcentage du droit
<b>BÉNÉFICIAIRE 4</b>	Nom de famille	Prénom	Relation avec le rentier
	Adresse		Numéro d'assurance sociale (s'il est connu)
	Ville, province, code postal		Pourcentage du droit
<b>BÉNÉFICIAIRE 5</b>	Nom de famille	Prénom	Relation avec le rentier
	Adresse		Numéro d'assurance sociale (s'il est connu)
	Ville, province, code postal		Pourcentage du droit

Conformément à la convention de fiducie applicable au compte d'épargne libre d'impôt indiqué ci-dessus (le « compte »), je révoque par les présentes toutes les désignations de bénéficiaire antérieures faites à l'égard du compte, y compris toute telle désignation faite dans mon testament, et je désigne les personnes indiquées ci-dessus comme les bénéficiaires du compte ayant le droit de recevoir toute somme payable en vertu du compte à mon décès, conformément aux pourcentages du droit indiqués ci-dessus.

Si aucun pourcentage du droit n'est indiqué en première page sous « Désignation de bénéficiaire », ou si la somme des pourcentages du droit n'égalise pas 100 %, je demande que le produit de mon compte soit réparti également entre les bénéficiaires survivants ou versé au bénéficiaire survivant à mon décès, selon le cas. Si une personne identifiée en première page me prédécède, je demande que son pourcentage du droit (comme il est indiqué en première page) soit réparti également entre les bénéficiaires survivants ou versé au bénéficiaire survivant à mon décès, selon le cas. Il demeure entendu que la part d'un bénéficiaire décédé ira en parts égales au(x) bénéficiaire(s) survivant(s). Si aucune des personnes identifiées en première page ne me survit, je demande que le produit de mon compte soit versé à ma succession à mon décès.

**Dans certaines provinces ou certains territoires, la désignation d'un bénéficiaire, ou sa révocation, ne peut être faite que par testament. Dans certains cas, les droits de mon époux ou conjoint de fait, tels que définis par la loi provinciale applicable, pourraient l'emporter sur cette désignation de bénéficiaire. De plus, une nouvelle relation ou la rupture d'une relation n'entraînera pas automatiquement le changement de la désignation de bénéficiaire; la désignation d'un nouveau bénéficiaire pourrait être nécessaire à cette fin.**

Il m'appartient entièrement de veiller à ce que cette désignation de bénéficiaire soit valable en vertu des lois du Canada, de ses provinces ou de ses territoires et qu'elle soit modifiée au besoin. Si je suis domicilié au Canada au moment de mon décès, je reconnais que cette désignation de bénéficiaire sera régie par les lois de la province ou du territoire de mon domicile au moment de mon décès. Si je ne suis pas domicilié au Canada au moment de mon décès, ce seront les lois de la province ou du territoire où j'étais domicilié au moment de la signature du présent formulaire qui s'appliqueront. Sinon, les lois de l'Ontario s'appliqueront.

Je déclare que tout bien transmis à un bénéficiaire à partir du compte, la valeur de ce bien et tout revenu ou gain en capital ou autre avantage découlant de ce bien demeure la propriété exclusive du bénéficiaire et est exclu des biens familiaux nets ou de la communauté de biens du bénéficiaire ou de la valeur des actifs du bénéficiaire aux fins du partage des biens en cas de séparation, de divorce, d'annulation de mariage ou de décès du bénéficiaire, comme le prévoit toute loi traitant des biens matrimoniaux ou familiaux dans tout territoire, dans la mesure permise par la loi.

---

 date

Province ou territoire de signature

---

 Signature du titulaire

 Accepté par RBC Placements en Direct Inc.  
 à titre d'agent pour le compte de la Compagnie Trust Royal

Retournez le formulaire rempli à :

 RBC Placements en Direct Inc.  
 Royal Bank Plaza  
 200 Bay Street, North Tower  
 P.O. Box 75  
 Toronto (Ontario) M5J 2Z5

RBC Placements en Direct Inc. et Banque Royale du Canada sont des entités juridiques distinctes et affiliées. RBC Placements en Direct Inc. est une filiale en propriété exclusive de Banque Royale du Canada et elle est membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements et du Fonds canadien de protection des investisseurs. Banque Royale du Canada et certains de ses émetteurs sont reliés à RBC Placements en Direct Inc. RBC Placements en Direct Inc. ne fournit pas de conseils en placement et ne fait pas de recommandations concernant l'achat ou la vente de titres. Les investisseurs sont responsables de leurs décisions de placement. RBC Placements en Direct est un nom commercial utilisé par RBC Placements en Direct Inc. ®/™ Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de Banque Royale du Canada. Utilisation sous licence. © Banque Royale du Canada, 2024.